

L'exemple du Val de Marne

Après l'exemple de Paris 19 Pdc, nous poursuivons notre tour d'Ile de France pour voir comment se passe la guerre juridique menée par le syndicat SUD (mais pas seulement...) pour faire respecter la nouvelle loi du 20 août 2008. Et à travers cette loi, de s'opposer aveuglément en dehors de toute autre considération, à « Facteur d'avenir » avec les risques que cela suppose pour le personnel.

Aujourd'hui donc, le Val de Marne avec de très larges extraits du tract CFDT qui a été diffusé début octobre. Bonne lecture !

● Le contexte

Une CDSP (commission de dialogue social) s'est tenue le 25 septembre à Créteil concernant l'application de la nouvelle loi du 20 août 2008 relatif à la représentativité syndicale et à l'organisation du temps de travail. 2 articles modifient sérieusement l'existant :

- ❑ **Toute répartition de la durée du travail sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année impose un accord collectif.**
- ❑ **Les employeurs ont la possibilité de modifier la durée du travail ou la planification des repos en respectant un délai de prévenance de 7 jours.**

● Dura lex, Sed lex

La loi s'impose à toutes les entreprises et donc, y compris à La Poste. Des négociations au niveau national devraient normalement éclore dès la parution du décret d'application de cette loi. C'est dans ce sens que la CFDT est déjà intervenue sur les négociations d'accords de Boissy St Léger, Orly et Villeneuve le Roi, Maisons-Alfort et Fontenay en écartant les articles du projet. **Mais aussi lors de la CDSP pour exiger le maintien dans le 94 d'accords de cycle négociés avec samedis de repos et le non recours aux reports imposés des jours de repos.**

● Scénario à 35 heures sur 6 jours ? Pour la CFDT c'est NON !

La CFDT, 2^{ème} Organisation syndicale du département ne peut se retrouver dans le syndicalisme mené localement par certains, poussant les collègues à se positionner pour des scénarios à 35 heures sèches en 6 jours. D'après eux, cela mettrait « facteur d'avenir » en difficulté !!!!

Que les choses soient claires :

- ❑ La CFDT s'est imposée partout pour obtenir un maximum de contreparties aux projets de la Direction.

- ❑ La CFDT combattra toute organisation du travail qui mettrait en risque le personnel, notamment l'absence de repos que nous jugeons indispensable face à un métier de plus en plus pénible comme celui de facteur.
- ❑ La CFDT s'oppose à l'attitude irresponsable de certains syndicats prenant le risque de généraliser des organisations du travail qu'eux-mêmes ne voudraient pas pour eux.

● **35 heures sur 6 jours c'est renoncer :**

- ❑ **Aux repos de cycle** regroupés et accolés au week-end dont les samedis obtenus dans le Val de Marne par la CFDT il y a 1 an.
- ❑ **Aux promotions** sur les nouveaux métiers (facteur d'équipe et facteur qualité) mais aussi aux nombre de facteurs référents en I.3 obtenu par la CFDT lors de l'accord national sur le développement professionnel des facteurs.
- ❑ **A la prime d'équipe** : même faible, elle a le mérite d'exister et la CFDT, comme pour 2007 fera tout pour qu'elle soit la plus élevée possible.

**Qui accepterait de travailler 6 jours sur 7, sans repos de cycle,
sans samedi de repos, sans promotion
alors que notre pouvoir d'achat n'a jamais été aussi bas ?**

Depuis des années, la CFDT s'engage pour obtenir de réelles contreparties face aux réorganisations subies par les agents du courrier. Certes, la CFDT n'a pas la prétention de tout satisfaire mais force est de constater que certaines OS pratiquant la politique de la chaise vide, du tout ou rien, où même la dénonciation systématique, n'obtiennent rien.

Le Directeur de la DOTC s'est engagé lors de cette CDSP à ne pas recourir à la flexibilité (le délai de prévenance de 7 jours) que permet cette loi tant que le décret d'application n'est pas paru et tant que les négociations au niveau national n'auront pas été réalisées.

**La CFDT prévient la DOTC qu'elle combattra localement
toute tentative modifiant l'organisation du travail
ou les repos de cycle des facteurs sans leur accord.**

Pour donner du sens à l'action de la CFDT, j'adhère

NOM (M., Mme, Mlle)..... PrénomDate de naissance

Adresse personnelle

Code postal..... Ville

Etablissement Ville

Niveau de fonction..... Salaire net imposable..... Indice brut.....
ou grade de reclassement

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date Signature :